

Présents : MM. DEYMIE Christine, CORDURIES Anne, SOLIER Hélène, FRAYSSINET Emilie, ANDREOLLO Bernard, JOURNOUD Carole, CAZOTTES Pascal, FREDERIC Sophia, BARTHEZEME Nelly, CRAYSSAC Claude

Absents excusés : BENEDET Jean-Pierre ; MACIA IBORRA Pauline (procuration à CRAYSSAC Claude) ; TREMOLIERES Alain (procuration à DEYMIE Christine)

Secrétaire de séance : FRAYSSINET Emilie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ordre du jour à savoir :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2023
- Modification des statuts de la Communauté de communes Val81
- Dissolution de l'association syndicale autorisée d'assainissement de Valence Valdériès
- Identification de zones d'accélération d'énergies renouvelables
- PLU révision allégée 2
- Création d'un budget photovoltaïque
- Questions diverses

I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7/12/2023

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 Décembre 2023.

II / MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n° 2023/50 en date du 11 décembre dernier, le Conseil communautaire a approuvé le projet de modification statutaire permettant à la Communauté de Communes Val 81 :

- de se doter d'une nouvelle compétence permettant notamment d'engager les études et schémas directeurs nécessaires à la préparation du transfert de la compétence assainissement des eaux usées. La rédaction de cette nouvelle compétence est la suivante : « *Etudes : Elaboration et mise à jour de toutes études et schémas directeurs dans les domaines relevant des compétences de la communauté de communes ou bien lorsque leur réalisation est un préalable nécessaire à un éventuel transfert de compétence* ».
- de compléter la formulation de la compétence « Services publics de proximité » comme suit : « *Services publics de proximité : Toute action visant à maintenir des services publics de proximité sur le territoire communautaire dont la création et la gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Gestion de l'espace « France Services » de Valence d'Albigeois* ».
- de procéder à une révision générale des compétences puisque la loi engagement et proximité du 27/12/2019 a supprimé la notion de compétences optionnelles et qu'il ne reste que des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires alors que les statuts de Val 81 sont actuellement scindés en 3 groupes (compétences obligatoires, compétences optionnelles et compétences facultatives).
- D'apporter une modification à l'article 4. Cette modification consiste à supprimer 2 rubriques et en ajouter une autre.

Les 2 rubriques supprimées sont les suivantes :

- réaliser, dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, des prestations de services pour les communes membres ;
- réaliser des prestations de services à l'extérieur de son périmètre pour le compte d'une autre collectivité locale, d'un autre EPCI ou d'un Syndicat mixte par dérogation au principe de spécialité territoriale, suivant les conditions fixées par l'article L. 5211-56 du CGCT.

La nouvelle rubrique est la suivante :

- Conclure, dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, avec une ou plusieurs communes membres, leurs groupements ou toute autre collectivité territoriale ou établissement public, des conventions pour confier ou se voir confier des prestations de services.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17 et L5214-16 ;
- Vu la délibération n° 2023/50 de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Val 81 du 11 décembre 2023 relative à la modification de ses statuts, notifiée aux communes membres par messagerie électronique le 12 décembre 2023 ;
- Vu les nouveaux statuts annexés à la délibération précitée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- approuve l'ensemble des modifications proposées par la Communauté de Communes Val 81 ;
- adopte en conséquence les nouveaux statuts tels que présentés et annexés à la présente délibération.

III / DISSOLUTION ASA

Mme DEYMIE explique au Conseil Municipal que l'association syndicale autorisée d'assainissement de Valence Valderiès sise à Valence d'Albigeois est dissoute par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2023.

Le reliquat de trésorerie d'un montant de 13.32 € fera l'objet d'un reversement sur le budget de la Commune.

IV / IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La loi APER (**A**ccélération de la **P**roduction des **E**nergies **R**enouvelables) du 10 mars 2023 prévoit entre autre la planification des énergies renouvelables dans les territoires et donne la possibilité aux élus locaux de définir eux-mêmes après concertation des habitants les ZAER (**Z**ones d'**A**ccélération des **E**nergies **R**enouvelables).

Les zones d'accélération permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'identifier toute la commune comme zone d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

V / PLU REVISION ALLEGE N°2

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'un artisan qui souhaite transférer son local vers un terrain dont il est propriétaire. Il faudrait faire une révision allégée de notre PLU. Le Conseil Municipal attend des informations complémentaires pour se décider.

VI / CREATION BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Toujours dans l'attente des préconisations du conseiller aux décideurs locaux de la DDGFIP de notre secteur. Le Conseil Municipal décide de débattre de ce sujet dans un prochain Conseil Municipal.

- **APPROUVE** la convention de partenariat ci-annexée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée et toutes pièces utiles,

VII / QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal valide la commande du tracteur pour un montant de 26 000 HT.
- Les notaires inaugurent leurs nouveaux locaux le 25/01/2024 et invitent les membres du Conseil Municipal.
- Une administrée a demandé si elle avait une possibilité d'être exonérée de taxe foncière. Nous l'invitons à se rapprocher du Centre des finances publiques afin de revoir l'évaluation de son bien immobilier.
- Pascal CAZOTTES propose de s'occuper de la réparation de l'enrouleur d'irrigation.
- Les vœux du Maire auront lieu le 26 janvier 2024.
- Suite au dépôt d'un dossier de candidature, la commune de Valence a été retenue pour le programme national d'ingénierie « Village d'Avenir ».
- Emilie FRAYSSINET propose aux membres du Conseil Municipal la création de commissions ADHOC pour des petits projets (abribus, éclairage de Noël, poubelles, mobilier salle des fêtes, gymnase, photovoltaïque, jardins partagés ...)
Abribus : Emilie FRAYSSINET, Nelly BARTHEZEME, Sophia FREDERIC
Eclairage de Noël : Emilie FRAYSSINET, Carole JOURNOUD, Sophia FREDERIC
Poubelles : Emilie FRAYSSINET, Jean-Pierre BENEDET, Pascal CAZOTTES
Mobilier salle des fêtes : Emilie FRAYSSINET, Christine DEYMIE, Anne CORDURIES,
Carole JOURNOUD, Hélène SOLIER
Gymnase : Hélène SOLIER, Pascal CAZOTTES, Emilie FRAYSSINET

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h20.